



DISTRICT AISNE DE FOOTBALL

Assemblée Générale du 29 novembre 2024

Rapport financier

Mesdames, Messieurs

Dans le cadre de ma mission de Trésorier, j'ai l'honneur de vous présenter mon rapport financier sur l'activité de votre District pour l'exercice clos le 30 juin 2024.

Le bilan, présenté selon les normes du plan comptable, reprend l'ensemble des avoirs et dettes à cette date, tandis que le compte de résultat résume de façon chiffrée l'activité du District pour la saison sportive, soit les différents postes recettes et dépenses de la saison.

Bilan arrêté au 30 juin 2024 pour un total de 431 191 €, soit :

A l'actif :

Augmentation des biens mobiliers et immobiliers

Compte tenu des amortissements cumulés, la valeur nette comptable de l'ensemble des immobilisations ressort à 25 289 € pour 37 935 € l'exercice précédent.

Acquisitions d'immobilisations sur l'exercice au 30 juin 2024 :

- Aucune acquisition sur l'exercice 2023-2024.

Les créances et débiteurs divers pour un montant total de 151 130 € correspondent :

➤ Créances clubs pour un montant de 96 255 € pour 18 693 € la saison précédente (soldes dus par les clubs, notamment les frais de discipline et amendes). Ce différentiel résulte du décalage à mi-juin du dernier relevé club afin d'y inclure tous les frais de la saison 2023-2024 et ainsi débiter la saison 2024-2025 avec des comptes clubs apurés.

➤ Produits à recevoir de 41 509 € correspondant :

- Subvention ANS Actions 2024 pour les 6 premiers mois de 2024 pour 9 750 €
 - Subvention FONJEP - 6 mois pour 3 544 €
 - Subvention Conseil Départemental 2024 – 6 mois pour 28 215 €
-

- Solde du relevé au 30 juin 2024 de la Ligue de Football des Hauts de France à hauteur de 362 € contre 2 928 € au 30 juin 2023.
- Solde du relevé au 30 juin 2024 de la Fédération Française de Football à hauteur de 13 404 € correspondant principalement :
 - Aide au poste du CTD-DAP à hauteur de 10 000 €
 - Solde indemnité de préformation de 628 €
 - Subvention aide formation gardien de but 400 €
 - Complément au plan développement de l'arbitrage : 1 375 €
 - Aide au centre de perfectionnement : 1 000 €

Les charges constatées d'avance pour un montant de 7 883 € correspondant principalement

- Stock de fournitures et matériel 6 500 €
- Contrats de maintenances et assurances : 1 383 €

Au passif :

Conformément aux décisions de la dernière assemblée générale, le résultat de l'exercice 2022-2023 de (+) 27 381 € a été affecté comme suit :

- **Fonds propre et réserves : (+) 27 381 €**

Le Fond Propre et Réserve cumulé du district s'élève à 236 627 € au 30 juin 2024.

Les diverses provisions constituées pour un montant global de 69 400 € se répartissent comme suit :

- Pour départ en retraite 69 400 €

Les emprunts et dettes diverses pour un montant de 100 456 € se répartissent principalement comme suit :

- Fournisseurs divers 14 402 €
- Dettes fiscales et sociales 47 704 €
- Autres dettes 35 212 €

Compte de résultat de la saison 2023/2024 :

Le total des produits de l'année s'élève à 681 454 € contre 784 561 € la saison précédente, et se décompose de la façon suivante :

Les produits de gestion courante

Une augmentation de 9 000 € qui se décompose principalement comme suit :

- Une augmentation de 13 000 € des amendes disciplinaires et autres.
- Une baisse de 4 000 € du poste formation.

Les subventions d'exploitation

- Une diminution de 57 563 € du poste avec les variations significatives ci-dessous.

- Une diminution de 1 845 € de la part des indemnités de préformation versées par la Fédération Française de Football. 11 100 € en 2022-2023 pour 9 255 € en 2023-2024.
- Une diminution de 6 207 € de la convention d'objectifs avec la Fédération Française de Football.
- Stabilité de la subvention de l'Agence Nationale du Sport à hauteur de 19 500 €.
- Une diminution de la subvention du conseil départemental de l'Aisne de 3 785 € en application du nouveau mode de calcul de la subvention du conseil départemental.
- Un poste autre subventions de 25 400 € correspondant principalement à l'aide du Crédit Agricole du Nord Est sur nos différentes actions à hauteur de 16 100 €, une subvention de 1 500 € de Volkswagen Saint Marcel et une subvention de la Fédération Française de Football de 6 900 € dans le cadre du plan de développement de l'arbitrage, des centres de perfectionnement et du plan gardien de but.
- L'aide de l'état à hauteur de 6 333 € pour le contrat d'apprentissage en BMF et également une aide de 6 518 € dans le cadre du dispositif FONJEP.
- Suite à la régionalisation de notre nouveau Conseiller Technique Départemental mise à disposition par la ligue de Football des Hauts de France, les aides au financement du poste du CTD ne nous sont plus versées, ce qui représente 44 000 €.

Les autres produits de gestion courante

Une stabilité du poste à 284 708 € en 2023-2024 pour 285 840 € en 2022-2023 du poste qui regroupe les engagements des différentes compétitions de District, les recettes des coupes et des ristournes sur les licences.

- Une hausse de 6 000 € du reversement de Ligue de Football des Hauts de France vers le District. Correspondant principalement à l'augmentation de la ristourne licence en raison de l'augmentation du nombre de licenciés lors de la saison 2023-2024.
- Une diminution de 6 000 € sur la gestion des compétitions correspondant principalement à la baisse des équipes engagées en compétitions séniors.

Les produits financiers

- Augmentation du poste à 2 700 € suite la clôture des comptes détenus par le District dans un établissement bancaire.

Les produits exceptionnels

Les produits exceptionnels pour un montant total de 2 912 € correspondant principalement :

- Quote part de subvention investissement viré au compte de résultat à hauteur de 2 675 €
- Règlement d'un solde d'un club inactif pour 237 €

Les reprises sur provisions

- Reprise sur l'exercice 2023-2024 à hauteur de 4 600 € correspondant à une provision pour prime médaille du travail.

Le total des charges de l'année s'élève à 658 546 € contre 757 180 € la saison précédente, et se décompose comme suit :

Les achats

Diminution du poste de 38 058 € par rapport à la saison 2022-2023 il faut noter :

- Diminution du poste achat de matériel de 37 860 €.
- Maitrise des charges (Chauffage, gasoil, électricité, eau et fournitures administratives) dans un contexte inflationniste. 19 311 € pour l'exercice 2023-2024 contre 19 642 € en 2022-2023.

Les charges extérieures

Une diminution des dépenses dans ce chapitre 119 012 € cette saison contre 125 875 € la saison dernière :

- Augmentation du poste location de 1 660 € correspondant à la tenue de deux assemblées générales sur l'exercice.
- Diminution du poste travaux d'entretien et réparation de 2 630 €. Dans le cadre du suivi des recommandations de mises aux normes de notre document unique, nous avons procédé au changement de deux portes pour un montant de 7 338 €.

- Diminution du poste organisations diverses de 6 096 € correspondant principalement à une nouvelle organisation au niveau des actions techniques et à la fin de la prise en charge par le district des frais d'arbitrage dans le cadre du développement du futsal. Les frais engagés pour l'organisation des 100 ans du district sont inclus dans ce poste.

Les autres charges extérieures

- Une augmentation de ce poste 133 117 € cette saison contre 116 299 € la saison 2022-2023.
- Une augmentation du poste honoraire de 4 215 € par suite au recours de service de sécurité concernant des organisations du District.
- Une augmentation des frais des commissions, 51 069 € cette saison contre 42 475 € la saison dernière.
- Diminution du poste déplacement de 2 263 €.
- Augmentation du poste frais bancaire à la suite de la mise en place du nouveau dispositif de prélèvement et de règlement des frais d'arbitrage en championnat séniors.
- Augmentation de 3 301 € du poste organisations diverses District.

Les Frais de personnel

Diminution du poste de 64 784 € pour un montant total à 291 535 € avec les informations suivantes :

- Dans le cadre de la régionalisation de l'équipe technique, le nouveau CTD est détaché auprès du district par la Ligue de Football des Hauts de France qui est son employeur. En corrélation nous ne percevons plus les aides de la Fédération Française de Football et de la Ligue de Football des Hauts pour ce poste à hauteur de 44 000 €.

Autres charges de gestions courantes

Augmentation du poste, 1 968 € en 2022-2023 et 9 514 € en 2023-2024.

Sont comptabilisés dans ce poste deux opérations spécifiques, le don à l'association diamant rose et le don aux clubs de la côte d'opale à la suite des inondations.

Les impôts et taxes

Baisse du poste de 4 839 € principalement due à la taxe sur les salaires qui est maintenant entièrement couverte par l'abattement accordé aux associations en raison de la baisse de la masse salariale par suite de la régionalisation du CTD.

Les charges exceptionnelles

Poste à hauteur de 2 500 € correspondant au reversement d'une subvention de l'Agence National du Sport suite à la non-réalisation de l'action.

Les Dotations aux amortissements et aux provisions

- Nous avons comptabilisé une dotation aux amortissements à hauteur de 12 646 €
- Dotation aux provisions à hauteur de 4 700 € pour actualiser la provision pour indemnité de fin de carrière conformément à la convention collective.

Les Produits et charges de gestion courante laissent ressortir un résultat courant de (+) 17 896 € pour un résultat courant de (-) 27 579 € pour la saison précédente.

Compte tenu des produits et charges et des provisions constituées sur l'exercice 2023-2024, le résultat ressort à (+) 22 908 € pour (+) 27 381 € la saison précédente.

Telle sont, Mesdames, Messieurs, les informations qu'il m'a paru utile de vous présenter sur les comptes arrêtés au 30 juin 2024.

Je reste à votre disposition pour vous fournir toutes indications complémentaires que vous jugeriez nécessaires.

Jean Marie BECRET
Trésorier Général